

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1995**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modifications dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X		14X		18X		22X		26X		30X
							<input checked="" type="checkbox"/>				
	12X		16X		20X		24X		28X		32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

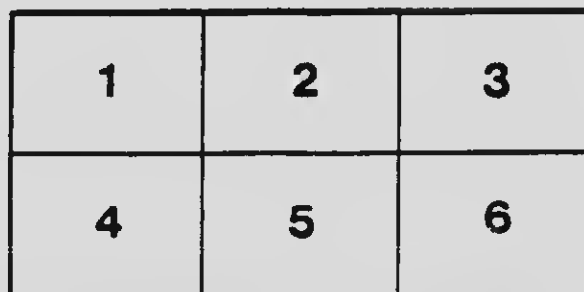
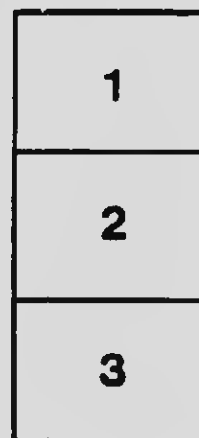
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada.

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

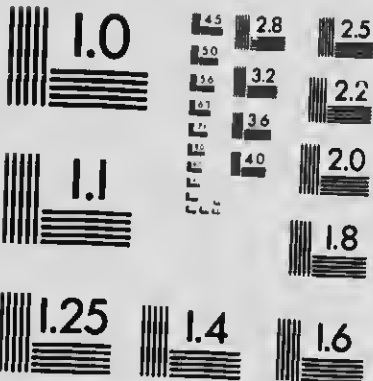
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482-0300 - Phone  
(716) 288-5989 - Fax



Régimes des Comptes

A PROPOS DE LA QUESTION DE MONNOIE

Par M. de la Motte

6



t  
t  
e  
d  
é  
d  
l  
n  
c  
r  
s  
n  
d  
M  
c  
re  
s

## Avant-Propos

---

A CEUX QUI LIRONT LE DISCOURS QUI SUIT :

St-Jean, 3 octobre 1912.

Je n'avais nullement l'intention de publier mon discours du sept septembre dernier.

Plus de quinze cents personnes y avaient assisté, à la suite d'une lettre de Monseigneur Bruchési disant aux fidèles : "Je laisse à votre conscience de catholiques, de vous dicter ce que vous avez à faire au sujet de cette assemblée". Pas une seule interruption ne m'a été faite durant ce discours de deux heures, et à plus de vingt reprises, mes remarques ont été couvertes des applaudissements unanimes de l'assemblée.

Or, quatre jours après avoir prononcé ce discours, je rencontrai un des prêtres les plus distingués des deux diocèses, de Montréal et de St-Hyacinthe.

—Publiez-vous votre deuxième discours comme vous avez fait du premier ? me demanda-t-il à brûle-pourpoint.

—Non, monsieur le curé, lui répondis-je. J'ai publié mon premier discours sur la question du collège de Monnoir, mais je ne suis pas assez riche pour faire les frais de publication du deuxième.

—Nous avons prévu cette objection, me répond-il, et comme nous désirons avoir l'historique complet du collège de Monnoir, nous nous sommes "cotisés" plusieurs curés ensemble, pour en défrayer le coût"

—Alors, lui dis-je, ce discours sera publié.

Je dois ajouter qu'un certain nombre de laïques m'ont fait la même demande.

Le débat me semble clos. Car, cette fois-ci, les grands quotidiens de Montréal, comme "Le Devoir" et "La Patrie" n'ont pas fait le moindre commentaire sur ce dernier discours.

Il y a plus d'un mois que les journaux en ont publié le sens et je n'ai reçu aucune protestation de qui que ce soit. Il n'y a pas eu même de sermon dans l'église de St-Jean.

Il n'y a pas eu, non plus, de triduum réparatoire, cette fois-ci.

D. MONET



1.

# Réglons nos Comptes :

A propos de la question de Monnoir.

DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HONORABLE JUGE MONET, A ST-JEAN, LE 7 SEPTEMBRE 1912.

(Sténographié par L. E. Choquette, F. E. D.)

L'assemblée était présidée par Son Honneur le maire A. F. Gervais  
Messieur le maire,  
Mesdames,

Messieurs,

Le treize août dernier, le jour même que je partais pour San-Francisco, j'écrivais à Monseigneur Bruchési, qu'à mon retour, au commencement de septembre, je convoquerais une assemblée à St-Jean, sous la rubrique "Réglons nos comptes". Mais je vous dis franchement qu'en entrant, ce soir, dans cette salle où je vois peut-être la plus grande assemblée qui s'y soit jamais pressée, en voyant les applaudissements unanimes qui ont salué mon entrée avec celle de monsieur le maire, je suis tenté de changer le titre de ma conférence et de l'appeler "La revanche" (applaudissements, cris, acclamations)

Oui, messieurs, la revanche, pour moi au moins; car depuis mon discours du seize juillet dernier, j'ai été injurié, vilipendé et calomnié par deux sortes de citoyens dans ce pays: par un certain nombre de journalistes, d'un côté, par certain nombre de prêtres, de l'autre. Chez ces journalistes, il y avait plus de haine, plus de rage; chez ces prêtres, il y avait plus de poison, plus de venin (applaudissements). Ainsi, un journal qui s'appelle "L'Événement", de Québec, — m'a traité de saltimbanque, d'aventurier politique et de fanfaron. Un autre journal, qui s'appelle "La Presse" (hutes, cris de : chon ! chon !) m'a traité de cervelle croche, de Russe et de Cosaque. Des prêtres m'ont calomnié en me traitant d'impie, d'homme sans principes et, pour tout dire par le seul mot que l'on emploie quand on veut discréditer un homme dans ce pays, ils m'ont traité de franc-maçon. (cris de : honte ! honte !). Non seulement des prêtres ont porté ces calomnies contre mon caractère, mais on a été,

dans la ville même de St-Jean, jusqu'à babouer, ridiculiser les prières et les offices sacrés de l'Eglise en ordonnant un "iridium réparatoire", afin de me faire passer aux yeux de mes concitoyens et compatriotes pour un misérable, pour qui l'on fait des prières publiques et tenter de flouter ainsi l'intelligence des femmes et des enfants de St-Jean. Mais je le constate avec orgueil, ce soir, il n'y a pas beaucoup d'enfants dans la ville de St-Jean, et les femmes y sont aussi hommes que leurs maris (applaudissements.)

Mais il ne s'agit pas seulement de régler une querelle personnelle entre moi et mes détracteurs. Ah ! je serais resté bien humble et bien modeste dans ma demeure, me bornant à exercer les devoirs que mes fonctions m'obligent de remplir, si je n'avais eu que le but de me venger. J'ai un double but plus élevé que celui-là :

Mesdames, et messieurs, je voudrais, premièrement, tenter un effort dans le pays et surtout chez nous, dans la province de Québec, pour relever un peu la mentalité des laïques dans leurs rapports avec les évêques quand ils s'agit de questions libres (tonnerre d'applaudissements). Je voudrais, deuxièmement, faire comprendre à l'épiscopat canadien que, s'il veut garder le reste de prestige qu'il a encore dans la direction des fidèles, il doit dans ses actes publics, dans toute question libre, apporter autant d'honnêteté, de probité et de droiture que nous autres, les laïques, nous en exigeons entre nous (applaudissements et acclamations).

Voilà le double but que je me suis proposé, ce soir, en faisant cette conférence.

Monsieur le maire, depuis que nous nous sommes rencontrés ici, le seize juillet dernier, pour le triomphe d'une cause sacrée que nous avons perdue, j'ai l'humiliation de dire que nous avons été battus presque sur toute la ligne. Nous avons été battus, mais l'histoire de tous les champs de bataille, petits comme grands, l'histoire de tous les capitaines, petits comme grands, démontre qu'après chaque défaite le capitaine se livre à trois opérations différentes : D'abord, il compte ses morts ; ensuite, il compte ses blessés ; et, troisièmement, il étudie les causes de la défaite, afin d'arrêter un programme qui lui permette de prendre sa revanche et de préparer une victoire à la prochaine bataille (applaudissements.)

Monsieur le maire, nous avons été battus, je l'admets. Comptons nos morts. Nos Morts ! ce sont les dix-huit prêtres du collège de Monnoir qui, comme membres d'une corporation qui s'est dévouée depuis cinquante

te-neuf ans à l'instruction de la jeunesse de notre pays, disparaissent pour toujours (cri de : honte ! honte !).

De blessé, monsieur le maître, mesdames et messieurs, heureusement, il n'y a que moi (cri de : "Toute la ville de St-Jean" !). J'espère qu'il n'y a que moi de blessé. On m'a appelé saltimbanque, aventurier politique et cervelle croche. J'ai coutume d'appeler les choses par leur nom, et je donne le même droit aux autres. Je ne sais pas si "L'Événement" est représenté ici, j'espère bien que "La Presse" l'est (hûtes) ; or, aux directeurs de "L'Événement" ; aux directeurs de "La Presse" je dis en toute sincérité de cœur : Si vous croyez que je suis un saltimbanque, ne vous gênez pas de le dire ; si vous croyez que je suis un aventurier, ne vous gênez pas de le dire ; si vous croyez que je suis une cervelle croche, ne vous gênez pas de le dire ; si vous croyez que je suis un mauvais juge, ne vous gênez pas de le dire. Ma conduite est un livre ouvert à tous et le public, pour moi, est le grand juge. Vous passez bien après lui (vifs applaudissements). D'ailleurs, ces jeux-là se font toujours à deux ; ne vous gênez pas pour moi, car vous allez voir que ce sera l'heure, je ne me gênerai pas pour vous (applaudissements.).

J'ai compté nos morts, j'ai mentionné le blessé ; il me reste la troisième opération, qui est de rechercher quelles sont les causes de notre défaite.

Nous n'avons pas perdu notre cause parce qu'elle était mauvaise ; nous avons perdu notre cause, pour deux raisons :

La première est que la mentalité des laïques est trop asservie dans cette province. Lorsque monsieur le curé ou que l'évêque commande, nous sommes encore, au temps du collège quand le maître disait : "Baisez la terre" (vifs applaudissements).

La deuxième raison de notre défaite est celle-ci : c'est qu'à cause de cette mentalité de nos laïques en général, et de certains journalistes en particulier, les évêques, en effet, se sont crus tout-puissants dans la province de Québec et se sont dits : Nous pouvons commander et demander presque n'importe quoi, même dans les questions libres, nous serons toujours les évêques et on nous obéira quand même. Je crois pouvoir vous démontrer, mesdames et messieurs, que ce sont là les deux causes de notre défaite.

Mais on m'a dit : Là n'est pas la cause de votre défaite. "Le Devoir" a déclaré, le dix-sept juillet, qu'une assemblée publique dans les circonstances n'était pas le meilleur moyen de régler la question et que

je nuirais plutôt à ceux que je voulais défendre. Je sais bien qu'un débat public n'était pas le meilleur moyen de régler une question qui de sa nature devait être réglée secrètement. Cela est parfaitement vrai ; mais ce que l'on ne connaissait pas au "Devoir" et que je vais vous dire, ce soir, c'est que si le débat public n'était pas le meilleur moyen de gagner cette bataille, c'était le dernier ! (mouvements dans l'auditoire). Il n'y en avait plus d'autre. En effet, depuis six mois, depuis six mois bien comptés, j'ai fait tout mon possible en secret, afin qu'on ne pût pas dire : "Vous voulez faire de l'agitation et un schisme avec cette question". J'ai traversé l'océan Atlantique pour me rendre jusqu'à Rome, afin d'y rencontrer les plus grands personnages qui commandent à la catholicité ; j'ai sacrifié pour moi le plaisir de passer le premier janvier avec ma famille—(c'était la première fois depuis vingt-cinq ans),—et pour ne pas intervenir avec mes fonctions de juge, j'ai profité de la vacance de janvier pour traverser les mers. Je suis allé plaider à Rome même, en secret, la cause du collège de Monnoir.

Et savez-vous ce qu'on m'a dit, vous autres les journalistes qui m'accusez de vouloir créer un schisme et d'en appeler aux passions publiques sur cette question ? Après avoir plaidé la cause de Monnoir—je l'affirme devant le Dieu de toute vérité—après avoir exposé la cause au cardinal de Laï, je lui ai demandé s'il croyait utile que je restasse plus longtemps à Rome, et Son Eminence, tout-à-fait favorable alors à Monnoir, me répondit en me serrant la main : "Je vous souhaite un bon voyage et je vais prier Dieu pour que la cause se règle d'après vos conclusions". (vifs applaudissements). Et, aujourd'hui que la cause ne s'est pas réglée d'après mes conclusions, Mgr Bruchési a l'audace de veur dire, dans les colonnes de la "Presse", qu'il est bien obligé d'obéir à Rome ! Rome, j'y suis allé, et Rome est encore à mes yeux la ville de toutes les lumières. Mais Rome, comme le meilleur juge, ne peut décréter que d'après les témoignages qui sont rendus, et si le jugement qui était préparé lors de ma visite à Rome a été changé, voulez-vous me dire, messieurs, qui ici représentez peut-être en personne Monseigneur Bruchési, voulez-vous me dire quels sont les personnages qui peuvent avoir fait changer ce jugement ? Il y a un adage qui se rattache tant au droit civil qu'au droit criminel : "cherchez à qui le crime profite". A qui la mort du collège de Monnoir a-t-elle profité dans cette circonstance ? Est-ce à Mgr Bernard ? Non. Et je le disculpe entièrement de toute cette dernière phase de la tragédie qui vient de se dérouler. A qui l'assassinat—oui, messieurs de "La Presse", publiez

mon expression—l'assassinat du collège de Monnoir profite-t-il ? Est-ce à moi ? est-ce à vous, messieurs ? ou bien si ce n'est pas au collège de Monseigneur Bruchési dans notre ville de St-Jean" (applaudissements, cris de : Honte ! honte !)

Et je suis parti de Rome emportant la conviction, la certitude que la cause du collège de Monnoir était gagnée. Car lorsqu'un prince de l'Eglise comme le cardinal de Lai me dit : "Je vous souhaite bon voyage et je vais prier Dieu pour que la cause se règle d'après vos conclusions", il me semble que le Bon Dieu doit l'écouter et que je vais gagner ma cause tel qu'il vient de me le promettre (applaudissements.)

Mais tout à coup—et je ne peux retracer naturellement la trame de toute l'intrigue qui s'est jouée entre mon voyage à Rome et le résultat définitif—tout-à-coup, l'on apprend que l'offre d'Iberville est retirée "parce que les circonstances sont changées". J'ai déjà expliqué dans mon dernier discours ce que voulait dire l'offre d'Iberville par Rome et je n'ai pas besoin de revenir sur ce sujet. Mais je viens de toucher ce point pour vous démontrer qu'avant de faire un débat public, j'ai traversé l'océan pour tâcher de régler la question confidentiellement.

Bien plus, depuis mon retour ici, j'ai correspondu pendant six mois avec Monseigneur Bruchési. Je suis allé faire deux voyages à Ottawa, car nous attendions toujours des nouvelles définitives, et toujours en secret. J'ai voulu, dans la sincérité de mon dévouement pour des prêtres que je considérais être des martyrs, essayer de régler cette question sans que nos concitoyens protestants puissent se réjouir de cette difficulté. Mais dans toutes mes démarches, excepté à Rome, (c'est là que j'ai été le mieux reçu, car on y connaît la politesse (applaudissements), excepté à Rome, dis-je, on m'a toujours rencontré non avec des arguments—Oh non ! Dans notre pays, il n'est pas nécessaire aux évêques d'argumenter. Nous sommes censés être "des fils soumis et obéissants" (rires et applaudissements)—et on me rencontrait toujours à Montréal avec cette réponse : "L'autorité !", et à Ottawa : "Le collège de Monseigneur Bruchési ! il ne faut pas faire concurrence au collège de Monseigneur Bruchési !" L'on criait alors : l'autorité ! Et maintenant que le débat est devenu public, on crie : scandale ! N'ayant plus que ce seul moyen de réhabiliter les prêtres de Monnoir, que l'on accusait d'être des rebelles et des révoltés, quand c'est Monseigneur Bruchési lui-même qui se rebellait et se révoltait contre la décision de Rome, laquelle demandait de régler la question en permettant aux prêtres de Monnoir de se transpor-

ter à Iberville, j'ai eru qu'il était de mon devoir de dire : "Halte-là ! il faut que la vérité soit connue, et elle va l'être" (applaudissements prolongés) :

Mesdames et messieurs, je vous ai dit qu'une des causes de notre défaite était la mentalité asservie de la plupart des laïques, et de certains journalistes en particulier. Je n'aime pas à rien avancer sans pouvoir le prouver.

J'ai reçu une centaine de lettres depuis mon discours du seize juillet. Il y en avait quatre-vingt-dix-sept sur cent qui me complimentaient. De ces lettres, il y en avait trois qui me faisaient des reproches. Et elles étaient pour moi un portrait si fidèle de la mentalité des laïques que si, d'un côté, je ne vous lis pas les lettres qui me disaient : "Ah ! s'il y avait plus d'hommes comme vous, comme le Canada se relèverait ?" (applaudissements)", je veux vous lire celles qui me reprochent d'avoir pris l'attitude que j'ai prise.

L'une d'elles est une carte-postale intitulée : "Monsieur le juge Monet, tristement célèbre", St-Jean, P.Q." Et cette carte postale me dit : "Qui mange du pape ou de ses ministres en mourra" (rires et applaudissements ironiques). Messieurs, je n'ai jamais touché au pape ; j'ai déjà touché à quelques-uns de ses ministres, et je déclare que cet homme se trompe : on peut leur donner un coup de dent sans en être empoisonné (rires).

Une autre lettre, celle-là d'une personne très instruite et qui est de mes bons amis—ce qui prouve, comme je viens de le dire, quelle est la mentalité des laïques dans ce pays—me disait ceci :

"On nous a lu, ce matin, la circulaire de Monseigneur Bruchési... c'est vraiment pénible. Je connais vos sympathies pour ces pauvres affligés (remarquez bien que la personne qui m'écrivait est sympathique au collège de Monnoir). Vous n'êtes pas le seul à les plaindre et à les estimer. Ils font réellement pitié. Mais les choses en sont rendues à un tel point que tout en sympathisant à leur infortune il faut discontinuer de les soutenir". Il n'y a pas à examiner "si la chose est juste ou non" (rires), il s'agit de se soumettre aux ordonnances de l'autorité religieuse et légitime, sans quoi nous risquons d'attirer sur nous "de terribles châtiements" (rires). Laissez donc aux évêques le soin de s'arranger avec leur conscience, tant pis s'ils manquent à leurs devoirs !".

Les châtiements du Ciel ! Le triduum nous en a donné un exemple ici : à peine était-il terminé dans votre église de la ville de St-Jean que le

tonnerre tombait sur l'église, brisait son orgue ! (applaudissements, rires et acclamations) et descendait le coq du sommet de son clocher, tandis que la foudre épargnait l'autre église de St-Jean où je vais à la messe et où l'on n'avait pas chanté de triduum.

J'avais écrit à Monseigneur Bruchési qu'il triomphait en vertu de l'adage : La force prime le droit. Les anglais ont traduit ce proverbe en disant : "A rooster is master on his own dung-hill" et les français ont retraduit le proverbe en disant : "Un coq chante bien fort sur son fumier" (rires, applaudissements, acclamations.) Si Monseigneur Bruchési veut bien prendre augure de ce dernier châtime<sup>n</sup>t du coq, il ne chantera pas trop fort son injuste victoire.

Je vous ai dit, comme seconde raison de notre défaite, que l'épiscopat canadien se croyait tellement tout-puissant en ce pays qu'il pouvait faire presque—notez bien, messieurs les journalistes—presque n'importe quoi dans les questions libres, et qu'il était toujours certain d'être obéi quand même. Aussi, depuis que la question du collège de Monnoir est devenue un peu vive, Monseigneur de Montréal a-t-il imposé—et je le déclare sans crainte d'être contredit, en dépit de l'article de "La Presse", de cette semaine—a-t-il imposé un baillon aux rédacteurs des journaux canadiens-français en décrétant que tout ce qui serait publié dans la presse au sujet du collège de Monnoir devrait être révisé à l'archevêché (cris de honte ! Et, je le répète, c'est un peu à cause de cet asservissement de la presse que nous n'avons pas gagné notre cause. Car Monseigneur Bruchési croyait que tout serait caché.

Mais la tricherie revient toujours à son maître, comme le dit le proverbe ; et remarquez bien la logique des événements qui se sont succédés depuis que cette question est venue devant le public.

Monseigneur Bruchési baillonne la presse française de Montréal—je ne parle pas du "Pays", naturellement (applaudissements)—, baillonne certains quotidiens de la ville de Montréal. Résultat pratique : les prêtres ne pouvant se défendre dans les quotidiens de Montréal, la ville de St-Jean convoque une assemblée où je viens, à la demande de monsieur le maire et de vos citoyens les plus influents, exposer la défense complète du collège de Monnoir. Qu'est-ce que Monseigneur Bruchési avait gagné avec ses menottes et son baillon ?

Deuxième fait : les journaux français de Montréal, représentés à l'assemblée du seize juillet, font un rapport absolument inique, absolument injuste de mon discours ; et je dois dire, car ce serait pour moi une injustice



de ne pas le faire, que la "Gazette" fut le seul journal de Montréal, à reproduire à peu près "in extenso", mes remarques sur la question (applaudissements.). Résultat pratique : je fais publier mon discours à dix mille exemplaires. Ce qui veut dire qu'au moins trente mille personnes l'ont lu, et que six à sept mille le garderont dans leur bibliothèque comme un document qui n'a pas été réfuté (applaudissements, prolongés.).

Non, messieurs, mon discours du seize juillet n'a pas été réfuté. Il est bien vrai que "La Presse", dès le lendemain, a déclaré que mon dossier n'était pas complet, et on m'a prié, mardi dernier, de constater, de plus, que l'on avait dit : "pas exact". On m'a dit que j'étais franc-maçon, mais l'on n'a pas dit que j'avais faussé la vérité. Je ne suis pas et n'ai jamais été franc-maçon, mais même si je l'étais, est-ce que la vérité dans la bouche d'un franc-maçon n'est pas plus agréable à Dieu que le mensonge dans la bouche d'un hypocrite ? Hypocrites que vous êtes à la "Presse" ! (cris, huées) Hypocrites ! comment ! j'ai fait d'après vous, des avancés qui ne sont pas exacts, par conséquent, j'ai calomnié. Vous êtes des journalistes et vous avez pour mission de répandre la lumière par tout le monde. Il y a sept semaines que ma calomnie reste vivante, et vous ne l'avez pas encore contredite ! (cris, huées, pandémonium.) !!

Quand je lis des phrases aussi perfides que celle-là, je ne peux pas croire que ce soit un rédacteur de "La Presse" qui l'ait écrite. Je crois plutôt que cela vient d'une autre classe de citoyens à qui il semble, lorsqu'il s'agit de prêcher ce qu'ils eroient être "la bonne cause", que tout leur soit permis. Allons ! est-ce là du "fair play" ? Voici un discours publié en pamphlet, qui circule non seulement dans la ville de St-Jean, mais dans toute la province de Québec, et dont on a dit il y a cinq semaines, ce qu'on répétait hier : "Il y a quelque chose d'inexact, nous pourrions le prouver, mais nous ne le prouvons pas aujourd'hui". Pourquoi ne le prouvez-vous pas, si je me suis trompé ? Vous savez que par convenance pour ma position, je ne pourrai continuer plus longtemps ce débat, même quand vous vous serez servi de nouveau, peut-être, de la faculté de mentir que vous avez si bien exercée jusqu'à aujourd'hui (cris de : honte ! honte !)

Mon discours n'a pas été réfuté "La Presse" a dit qu'il n'était pas complet : Je vais compléter le dossier ce soir (applaudissements). Mais cette insinuation n'est pas nue rien que de "La Presse" ; et je serais presque tenté de croire qu'il y a certaine affinité entre ses rédacteurs et un de nos vicaires de la ville de St-Jean (rires).

En effet, le dimanche qui a suivi mon discours—(j'aime à parler ouvertement, et quand je trouve un nom qui est respectable après tout, je ne vois pas pourquoi je ne le prononcerais pas en public... d'autant plus que ce serait faire injure à l'autre vicaire que de ne pas nommer celui qui est coupable (applaudissements)—un nommé Boileau, vicaire en notre ville, a dit ceci, entre autres choses : "On a été jusqu'à insinuer que Rome avait pu être trompée, en disant : On va en appeler sur des "questions de fait, de Rome à Rome mieux informée."

Eh bien ! monsieur le vicaire, et messieurs ses amis, de "La Presse" surtout (rires), je vais compléter le dossier, et je vais vous démontrer si, oui ou non, Rome peut être trompée sur des questions de fait.

Je vous ai dit tout à l'heure que j'avais traversé l'océan Atlantique pour aller à Rome plaider, au mois de janvier dernier, la cause de Monnoir. Le collège me dit ceci : "Lors du Congrès Eucharistique, le cardinal Vanutelli, représentant immédiat du Pape, a reçu un mémoire relatant toute la question, et il a trouvé ce mémoire écrit si sérieux, si pondéré, si documenté, si raisonnable qu'il a promis de voir le Pape et de l'intéresser à la question du collège de Monnoir."

Le cardinal Vanutelli part d'ici. On attend pendant des mois et des mois, des nouvelles de son entrevue avec le Pape. Nulle réponse ne vient. On me délègue à Rome pour savoir ce qui en est. J'arrive à Rome. Ma première entrevue fut avec le cardinal Vanutelli, lui-même. J'ai toujours été de beaucoup de précaution, et je me rendis chez le cardinal en compagnie de quelqu'un que je ne vous nommerai pas, ce soir. Je demande à Son Excellence à brûle-pourpoint, pour sauver du temps, quel était le rapport, s'il pouvait me faire de la mission qu'il avait acceptée, lors du Congrès Eucharistique, de voir le Pape et de causer avec lui de la question du collège de Monnoir.

"—La question du collège de Monnoir ? mais comment ! elle est réglée, me répond-il.

"—Régulée ? mais j'ai traversé l'océan pour avoir des nouvelles de votre entrevue avec le Pape, c'est qu'elle n'est pas réglée."

"—Mais oui, elle est réglée."

Et devant la personne que je vous ai mentionnée tout à l'heure, le cardinal Vanutelli me dit ceci :

"—J'étais rendu à St-Boniface, et Monseigneur Bruchési, m'a télégraphié (remarquez bien, je vous cite le mot à mot qui restera gravé dans ma mémoire aussi longtemps que j'aurai un souffle de vie ; il a commen-

cé par me dire : Je suis heureux de vous apprendre... puis il s'est repris : pour réclier le télégramme mot à mot) : "J'ai la grande jole de vous apprendre que la question du collège de Monnoir est enfiu réglée" (mouvements dans l'auditoire, eris nombreux de: Honte ! houte !)

Et son Eminence le cardinal Vanutelli me dit : "Apprenant que la question du collège de Monnoir était réglée, je n'ai pas vu le Pape, je ne m'en suis plus occupé, et je ne m'eu rappelle plus les détails. Voyez le cardinnl de Laï."

Monsieur le maire, mesdames et messieurs, je vous ai dit au commencement de mes remarques qu'un des buts de mon assemblée était de faire connaltre à l'épiscopat canadien que, nous, les laïques, exigerions d'eux dans leurs actes publics la même honnêteté, la même droiture que nous exigeons des laïques (applaudissements.). Je vous laisse à juger du procédé machiavélique de Monseigneur Bruchési qui, sachant que si le Pape connaît la question de Monnoir, les prêtres de Monnoir auront justice ; sachant que le cardinal Vanutelli s'es chargé de parler au Saint-Père de cette question, lui télégraphie : "La question est réglée" (eris redouhls de : Honte ! honte !). Vous savez si elle était réglée, n'est-ce pas?

Eh bien ! voici comme réponse à ce que l'abbé Boileau a dit en chaire ici. Vous voyez que Rome peut-être trompée, même par votre archevêque. Et j'espère que "La Presse" prendra note que j'ai complété le dossier que j'avais promis de compléter (applaudissements.).

Je vous ai dit que si les laïques montraient plus de fermeté lorsqu'ils sont en conflit avec les évêques, et même avec les curés—car je veux ici généraliser ma thèse—nous ne verrions pas autant d'abus de pouvoir. Je parle ici naturellement des questions libres ; dans les questions de dogme, dans les questions de morale, je suis soumis à l'Eglise comme tout autre catholique. Je pratique la religion catholique depuis que je suis né, je l'ai toujours pratiquée, et j'espère la pratiquer jusqu'à ma mort, à moins que l'on ne me ferme la porte de l'église par un abus de pouvoir (applaudissements.). Mais comme vous, messieurs, lorsque je prie Dieu, je me contente de me mettre à genoux. Puisque Dieu ne m'a donné que deux pieds, il n'exige pas que je me mette à quatre pattes devant Lui ou devant ses représentants. (applaudissements.)

Je vous ai dit, mesdames et messieurs, que si monseigneur Bruchési avait eru que tout serait dévoilé, c'est-à-dire que s'il ne s'était pas lié à la veulerie des journalistes de Montréal et aux menottes qu'il a mises à leurs poignets, nous n'aurions pas perdu notre cause. Croyez-vous sincère-

ment que j'aie exagéré, et que si Monseigneur Bruchési avait jamais pensé que la conduite qu'il a tenue dans cette affaire deviendrait publique, il aurait tenu cette même conduite ? Moi, pour le moins, je ne le crois pas.

Mais Monseigneur a ses adulateurs qui lui disent : "Frappez, les Canadiens sont encore "les fils soumis et obéissants", il a oublié de noter l'évolution—l'évolution, je ne dis pas la révolution encore, mais l'évolution mentale qui se fait chez notre peuple, depuis deux ou trois ans (applaudissements.) Ce n'est un secret pour personne qui a lu l'histoire, que ce sont les persécutions qui ont fait les martyrs. Ce n'est un secret pour personne qui a lu l'histoire, que c'est l'oppression qui a fait les héros des annales de toutes les libertés humaines... (le reste de la phrase est couverte par un tonnerre d'applaudissements). Des prêtres—notez bien cela, messieurs de la "Presse" pour le dire au personnage qui a écrit votre article de cette semaine—des prêtres m'ont écrit ceci : "Monsieur le juge, vous avez crevé un abcès qui était en train de gangrener l'Eglise... (tonnerre d'applaudissements)... Parlez, parlez quand même !" (vifs applaudissements.).

J'ai dit que l'oppression a fait surgir tous les héros des libertés humaines. Jusqu'à il y a deux ou trois ans, aurait-on jamais pensé que l'un des plus grands évêques de la catholicité pourrait venir dans la province de Québec prêcher une doctrine, et que parmi ceux qui écoutaient cette prédication il pourrait se lever un homme qui dirait : "Halte-là, je n'ai pas la soutane ni le collet romain, encore moins la mitre et la croix, mais ce que vous dites là me paraît injuste et je proteste !" (vifs applaudissements).

Il y avait bien des commencements d'évolution. Monseigneur Fallon, (c'est un évêque, mais n'hésitons pas à le dire, sa conduite à notre égard est inique), se permit de dire dans Ontario: "A bas les écoles bilingues", c'est-à-dire à nos compatriotes canadiens-français, aux fils des preux qui ont ouvert ce pays à la foi et à la civilisation : "Je veux vous couper la langue, parce que vous parlez le langage de vos ancêtres". Mais vous savez qu'il y a eu des protestations... au "Devoir" surtout ! (vifs applaudissements et rires).

De l'autre côté de la ligne 45ème, Monseigneur Walsh, un autre évêque, s'est dit : "Je fais hombance sur les rives de l'Atlantique, je suis maître de tout ce que les catholiques versent au trésor, qui m'appartiennent. Vous, pauvres ouvriers qui peinez, que me foat vos eanuis ! du moment que vous me versez chaque semaine, chaque mois ou chaque an-

née, des sommes rondes qui me permettent de vivre comme un pacha ! Vous allez continuer, ou vous serez excommuniés". Mais halte-là, il y a eu des protestations, et Rome, elle-même, a jugé à propos de mettre fin à ce scandale ou, au moins, à l'entretien par Monseigneur Walsh. (applaudissements.)

Mais le point culminant, le point principal de l'argument que je veux faire sous ce rapport, c'est au sujet de Mgr Bourne, un grand archevêque d'Angleterre. Vous savez tous l'histoire du Congrès Eucharistique de septembre 1910. Je vous prie, messieurs, de vouloir bien croire que je n'ai pas le droit de faire d'allusions à la politique. Si j'avais ce droit, je répondrais à "l'Événement" qui m'a traité de saltimbanque politique. Mais je suis juge, il n'y a plus pour moi ni bleus ni rouges et je suis devenu tout simplement incapable de voir les couleurs des politiciens. Veuillez donc ne tirer aucune déduction politique de ce que je vais vous dire maintenant. Monseigneur Bourne, le primat d'Angleterre, archevêque de Westminster, nous arrive ici, au congrès Eucharistique de 1910. Lors de la grande manifestation qui a eu lieu dans le sanctuaire de l'église de Notre-Dame, à Montréal, Monseigneur Bourne était un des principaux orateurs. Monseigneur Bourne est Anglais d'Angleterre, c'est le primat d'Angleterre, archevêque de Westminster. Et là se présentant dans le sanctuaire de l'église de Notre-Dame, il exposa cette thèse-ci (Je vais citer mot à mot, car "La Presse" pourrait dire que je ne suis pas exact) :

"En d'autres termes, l'avenir de l'Eglise en ce pays, et la répercussion qui en résultera dans les vieux pays de l'Europe, dépendront, à un degré considérable, de l'étendue qu'au ont définitivement la puissance, l'influence et le prestige de la langue et de la littérature anglaises en faveur de l'Eglise Catholique.

"Tant que la langue anglaise, les façons de penser anglaises, la littérature anglaise—en un mot la mentalité, anglaise tout entière n'aura pas été amenée à servir l'Eglise Catholique, l'œuvre rédemptrice de l'Eglise sera empêchée et retardée."

Voici donc l'énoncé d'une nouvelle doctrine dans ce pays. Elle est prêchée devant toutes les sommités du Canada. Sir Wilfrid Laurier, premier ministre, était là ; le gouverneur-général y était représenté par feu l'honorable M. Girouard, juge en chef de la cour suprême ; il y avait à peu près deux cents évêques et cinq cents prêtres ; il y avait quatre ou cinq cardinaux pour entendre la parole de Monseigneur Bourne. Il y avait des

Juges, il y avait des avocats, il y avait des notaires. Les avocats se disaient : "Cela nous paraît fort d'être obligés d'apprendre l'anglais pour rester catholiques". Il y avait des politiciens et Monseigneur Bourne s'était servi des termes "fédération impériale" et "protection navale de la Colombie Anglaise". On trouvait que ce n'était pas convenable de parler de fédération impériale dans l'église de Notre-Dame. Mais c'était l'archevêque de Westminster, le primat d'Angleterre, qui le disait. Or, "qui mange du pape et de ses ministres en mourra", n'y touchons pas. Les notaires—je ne parle pas de ceux de St-Jean, car nous en avons cinq et ils sont tous sympathiques à la cause de Monnoir—(vifs applaudissements).—les notaires et les autres hommes de profession disaient : "Est ce que nous allons élever la voix contre un archevêque ? mais, cela, n'a pas de sens commun ! Nous allons perdre notre clientèle ! Du moment que c'est le primat d'Angleterre qui le dit—comme le disait une des lettres que j'ai reçue—il n'y a pas à considérer si la chose est juste ou non, inclinons-nous".

Il y avait cependant un homme qui, dans les circonstances, était obligé de se lever : c'était Monseigneur Bruchési. Gardien de nos traditions nationales autant que religieuses, il représentait réellement les Canadiens-français de cette province. Mais si les avocats, les notaires, les médecins pensaient à leur clientèle, Monseigneur Bruchési pensait à quelque chose lui aussi et, s'était dit ceci... (quelques voix erient : chapeau !). Eh oui ! vous l'avez deviné. Monseigneur Bruchési s'est dit : "Il n'y a pas de doute que Monseigneur Bourne n'est pas raisonnable de parler ainsi, mais, si je proteste contre ce qu'il a dit, que va-t-il m'arriver ? Le primat d'Angleterre doit avoir son influence à Rome. Depuis quatre ou cinq jours j'examine les grands personnages de la catholicité, j'ai logé avec des carlinaux, je suis intelligent—(et c'est vrai), j'ai la voix onctueuse et très douce—(et c'est encore vrai). En me regardant dans mon miroir, puis en regardant les cardinaux, je trouve que ma tête ressemble tout-à-fait à la tête d'un cardinal (rires, applaudissements.); et entre le chapeau et la tête, est-ce que ce n'est pas la tête qui est la plus importante ? Donc, puisque j'ai la tête, j'aurai le chapeau ! Et monseigneur Bruchési n'a rien dit

Mais si à Rome, on toise les hommes, le chapeau se fera attendre encore longtemps. (applaudissements.)

Pourtant, il y avait quelqu'un dans l'auditoire qui ne convoitait pas le chapeau de cardinal, qui n'était pas avocat, qui n'avait pas de clientèle à

conserver ; il y avait un homme dans les veines duquel coule tout ce qu'il y a de sang français dans son essence. Il y avait le petit-fils de Papi-neau, lui qui, pendant quarante ans... (la fin de la phrase est couverte par une salve d'applaudissements). Ce que l'archevêque n'a pas voulu faire, ce que l'avocat et le notaire de Montréal n'ont pas voulu faire, ce que le premier ministre d'Ottawa ne pouvait pas faire, ce que le premier ministre de Québec n'a pas fait, c'est mon ami Bourassa qui l'a fait (applaudissements redoublés, bravos). Je l'ai pris pour modèle dans tous les conflits qui surgissent entre évêques et laïques. Jugez si j'ai été dé-sappointé de son article du dix-sept juillet. Mais passons (rires).

Monseigneur Bourne avait donc dit que pour faire prospérer autant que possible l'Église Catholique en Canada, il fallait généraliser l'usage de la langue anglaise. Et M. Bourassa se leva, sans avoir d'autre arme of-fensive que son immense talent, pour cuirasse, sa vie publique faite de dés-intéressement et sa vie privée sans tache et sans reproches (applaudisse-ments prolongés) et M. Bourassa a dit :

"Sa Grandeur a parlé de la question de langue. Elle nous a peint l'Amérique tout entière comme vouée dans l'avenir à l'usage de la "langue anglaise, et au "nom des intérêts catholiques" elle nous a de-mandé de "faire de cette langue l'idiome habituel" dans lequel l'Évangile "serait annoncé et prêché au peuple..."

"Quoi qu'il en soit, la langue anglaise est devenue l'idiome de l'Ir-landais comme celui de l'Écossais." Laissons à l'un et à l'autre, comme à l'Allemand et au Ruthène, comme aux catholiques de toutes les na-tions qui abordent sur cette terre hospitalière du Canada, le "droit de "prier Dieu dans la langue" qui est en même temps celle de leur race.

"N'arrachez à personne, ô prêtres du Christ ! ce qui est le plus cher à l'homme après le Dieu qu'il adore."

Messieurs, je ne dirai pas de M. Bourassa ce que je lui dirais s'il était présent. Mais notez bien ceci—et que les rédacteurs de la "Presse" et de "l'Événement" prennent bien le rapport de mon discours : Est-ce que M. Bourassa a jamais passé pour un franc-maçon ! est-ce que M. Bourassa a jamais passé pour un impie ? est-ce que M. Bourassa a jamais été traité d'homme sans principes, du moins par "l'Événement" et "La Presse", pour avoir fait ce discours ? Moi, parce que j'ai raconté que Rome avait dit : "Voulez-vous, messieurs Monnoir, traverser à Iber-ville, pour régler la question et que les prêtres ont répondu : "Nous ac-ceptons" ; parce que, pour être du côté de Rome, je me trouve con-

tre Monseigneur Bruchési, je passe pour un saltimbanque, pour un franc-maçon, pour un imple et un homme sans principes. Et M. Bourassa qui, pendant vingt minutes, a donné à Monseigneur Bourne la meilleure leçon qu'il ait jamais reçue dans aucun pays du monde, reste un grand homme et un grand catholique. (applaudissements.)

Je ne vous dirai pas tout ce que M. Bourassa a dit en cette circonstance à Mgr Bourne. Mais Monseigneur Bourne, scandalisé de la leçon qu'il venait de recevoir d'un laïque, d'un de ces laïques qui sont ordinairement si soumis et si obéissants, se rendit immédiatement après la démonstration de l'église de Notre-Dame, au bureau du "Devoir". Il s'expliqua et tenta de faire comprendre qu'il avait raison.

Messieurs, je n'ai ni le talent ni l'éloquence de M. Bourassa, mais il y a quelques choses qui se ressemblent en nous deux : nous avons le cœur et l'estomac faits de la même manière (applaudissements), et quand nous avons voulu quelque chose, on ne nous le fait jamais avaler pour aucune considération. (applaudissements)!

Aussi, malgré les instances de Monseigneur Bourne, M. Bourassa n'a pas voulu avaler ce qu'il avait dit de lui, pas plus que je ne ravalerais ce que j'ai dit de Monseigneur Bruchési, ce soir (applaudissements). Non seulement M. Bourassa n'a pas avalé ce qu'il avait dit, mais craignant — et il avait raison, j'en sais quelque chose — que Monseigneur Bruchési ne voulut pas que son discours parut dans le rapport du Congrès Eucharistique, M. Bourassa a pris ses précautions, et comme moi — c'est drôle comme nous nous ressemblons en certaines choses — il fit publier une brochure. Et cette brochure porte le titre de "RELIGION, LANGUE, NATIONALITÉ". Or, non seulement il n'accepte pas les raisons que lui a données Monseigneur Bourne dans son entrevue explicative, mais il lui dit ceci : "Vous et Monseigneur Ireland, vous êtes deux assimilateurs

"La nuance discrètement impérialiste de l'un est remplacée chez l'autre par une teinte assez forte de jingoïsme.

"A la thèse que l'avenir du catholicisme au Canada dépend principalement de la diffusion de la langue anglaise, j'oppose la thèse que dans l'avenir comme dans le passé, le catholicisme ne peut et ne doit être ni anglais ni français, mais essentiellement catholique.....

"Par contre, dans plusieurs diocèses gouvernés par des évêques de langue anglaise, les Canadiens-français ou les Acadiens ont été privés systématiquement de prêtres de leur langue et de leur nationalité; et l'enseignement du français a été proscrit ou restreint.



"Des hommes appelés à l'apostolat catholique, dont la plupart se sont éclairés et réchauffés à ce flambeau qui déjà brille depuis trois siècles, ont autre chose et mieux à faire qu'à tenir son éclat, même pour plaire aux puissants du monde et désarmer la haine de ceux qui haïssent d'autant plus l'Église qu'elle est plus forte et plus vivante."

C'est la thèse même que M. Bourassin a prêchée dans le sanctuaire de l'église de Notre-Dame, et je l'admire d'avoir été le premier à faire un pas pour relever un peu la moralité de nos laïques (le reste de la phrase se perd dans les acclamations). Il n'y avait que lui pour parler comme cela, et je n'ai que l'ambition de marcher sur ses traces, sous ce rapport (applaudissements).

Je vais maintenant vous parler de "La Presse" (rires, cris, huées)

Messieurs, il y a des gens qui gagnent leur vie à vendre des guenilles. "La Presse" gagne sa vie, elle, à vendre tous les soirs, sept ou huit onces de chiffon à ceux qui sont trop pauvres pour s'acheter du papier de toilette (rires, huées, applaudissements iréniques). Et c'est pour cela, qu'à toutes les heures du jour, les produits du cerveau des rédacteurs de "La Presse" s'écoulent dans les canaux d'égoût de la province de Québec (déclats de rires retombés)

Voici, "La Presse" en lisant l'entrevue que j'avais donnée au "Pays" à mon retour de San Francisco, et constatant que j'étais indigné de sa partialité et de l'injustice qu'elle venait de commettre en publiant "que les prêtres de Monnoir s'étaient soumis sans condition", quand je savais qu'au contraire ils avaient tous obtenu leur "exeat"—lisant, dis-je, que j'étais indigné et que j'allais tenir une assemblée, peut-être un peu à cause de ce mensonge, m'a décroché un article à double colonne et très violent.

"La Presse" était fière d'humilier ces prêtres en disant : "Ils se sont soumis sans condition". Cela comporte en effet qu'ils admettaient avoir eu tort sur toute la ligne, et j'ai déclaré dans l'entrevue que j'ai donnée au "Pays" : "C'est archi-faux ce que "La Presse" a dit quand elle affirme dans ses colonnes que les prêtres se sont soumis sans condition"—et j'ai ajouté : "C'est pour faire plaisir à l'autorité ecclésiastique de Montréal qu'on écrit ce mensonge." Là-dessus "La Presse" s'est indignée. J'ai lu son article, j'ai cru, à la première lecture qu'il avait été écrit par un prêtre ou un chanoine de l'archevêché. Je le crois encore. Il y a, en effet, des expressions qui portent leur marque de comédie (rires). On dit, par exemple : "Nos frères séparés", les protestants..." A-

vez-vous jamais entendu un laïque dire en parlant des protestants "nos frères séparés" (titres) Il n'y a que les évêques et les prêtres qui disent "nos frères séparés". Le pauvre homme qui a écrit cela, aurait dû comprendre qu'au premier coup d'œil, celui qui s'y entend un peu en fait de journalisme, dirait : "Cela vient de l'archevêché". Mais "La Presse" le me en termes roudants que vo et : "Qu'il soit dit d'abord, une fois pour toutes que nous ne connaissons pas d'entraves à "La Presse" dans l'exercice de ce que nous croyons être notre devoir".

Ainsi, jamais l'archevêque de Montréal n'a mis d'entraves à "La Presse"; jamais il n'a baïllonné "La Presse", de Montréal ! Eh bien ! messieurs de "La Presse", si cela est vrai, vous êtes encore plus vale... que je ne l'avais cru (bravos, applaudissements.) Les nègres vos ancêtres, par filiation mentale (car vous avez la peau des blancs civilisés, mais vous avez l'âme asservie des nègres), oui, les nègres, au moins, quand leurs maîtres esclavagistes leur demandaient de faire quelque chose qui leur répugnait, attendaient les coups de fouet ; mais vous, vous courez de vous-mêmes faire votre cour à monseigneur Bruchési, et vous lui dites : "Archevêque, nous allons mentir pour vous être agréable" (applaudissements, cris de honte ! honte !

"La Presse" ment-elle, oui ou non, pour être agréable à Monseigneur Bruchési? Régions le cas, non par des injures, mais par des faits. Ce sont les faits qui parlent et non toutes les épithètes du vocabulaire polsacé à la disposition de "La Presse" et de "L'Événement". Outre le mensonge que je viens de dénoncer, avez-vous dit la vérité, messieurs de "La Presse" ou avez-vous dit une fausseté, pour faire plaisir à Monseigneur Bruchési, en publiant, dans ce même article : "Depuis trois ans, nous avons vu l'autorité religieuse battue en brèche, obstinément, par ceux-là qui en devaient être le premier soutien."

Ainsi, "après "La Presse", pendant trois ans, les prêtres de Monnoir ont battu en brèche l'autorité ecclésiastique. Messieurs, j'ai dit dans mon discours du seize juillet dernier, que Rome par l'entremise du délégué apostolique, Mgr Stagni, a déclaré ceci : "Suivant des instructions reçues de Rome... etc...", et je vous ai lu, la lettre par laquelle les prêtres de Monnoir acceptaient l'offre de Rome de se transporter à Iberville, pour la construction de leur collège. Voici des prêtres qui disent, quand Rome leur fait une suggestion : "Nous acceptons", et "La Presse" est assez mensongère, assez servile, afin de plaire à Monseigneur Bruchési, pour déclarer dans ses colonnes que, pendant trois ans, ces

prêtres se sont révoltés contre Rome (cri de : honte ! honte !), quand ce sont les prêtres qui se sont soumis aux ordres de Rome dès le vingt-six juillet 1911, et que c'est Monseigneur Bruchési qui a fait retirer cette offre.

Dans un autre paragraphe, qui, cette fois, s'adresse à moi, "La Presse" dit : "Nous pouvons même lui reprocher d'avoir, en plusieurs circonstances, compromis la dignité de la magistrature. Le neuf juillet 1911, alors que l'administrateur du diocèse de Montréal était à St-Jean dans l'exercice de ses fonctions, M. le juge Monet a envahi le presbytère, à la tête d'une population ameutée et s'est livré à des violences de langage véritablement inouïes... etc.

"Si l'archevêque de Montréal, dit-il, persiste dans sa décision, nous le haïrons autant que nous aimons les prêtres qui sont parmi nous".

Messieurs, j'ai prononcé ces paroles, et je vais les soutenir ce soir. Quand j'épouse une cause, je ne l'abandonne jamais.

"La Presse" me reproche d'avoir envahi, avec une foule ameutée, le presbytère de St-Jean, le neuf juillet 1911. Voulez-vous rappeler vos souvenirs, messieurs ? Ai-je envahi le presbytère, ou n'est-ce pas M. le chanoine Roy lui-même—peut-être celui qui a écrit cet article de "La Presse"—qui, du haut de la chaire, nous a invités à aller le rencontrer au presbytère ? (applaudissements). Comme je ne suis pas un franc-maçon, j'étais à la messe, et j'ai accepté l'invitation (applaudissements). "La Presse" jette tout simplement l'insulte à la population de St-Jean. "Une foule ameutée", une foule de chiens enragés, car c'est cela que veut dire "une foule ameutée", "a envahi à ma suite les marches du presbytère" ! Mais quoi ! je vois ici le doyen des hommes de profession de la ville de St-Jean. Son nom est si honorable qu'il ne permettra bien de le mentionner, monsieur le notaire Archambault. Il était avec moi, comme il y est encore aujourd'hui. (vifs applaudissements). Et puisque "La Presse" est assez stupide pour écrire que j'étais à la tête d'une foule ameutée, je vais donner les noms de ceux qui, aux yeux de "La Presse", d'aujourd'hui, avaient alors l'allure de chiens enragés.

Le second qui me suivait était-il un émeutier ? Jeune homme intelligent, homme d'avenir, homme de jugement, mon ami le magistrat St-Cyr (vifs applaudissements). Mais, les quatre-cinquièmes des hommes de profession de la ville de St-Jean, étaient avec moi, ce jour-là. Je vois ici sur l'estrade le doyen de la profession d'avocat, le registraire de St-Jean,

mon ami M. Carreau (vifs applaudissements.). Il y avait monsieur Girard, le plus vieux des avocats pratiquants. Il a parlé comme moi à cette assemblée. Est-ce que ce sont des hommes qu'on ameute, ceux-là ? Mais si j'ai été inconvenant, si j'ai été grossier, pourquoi des hommes polis comme mon ami St-Cyr ne m'ont-ils pas repris ? Il y en a parmi eux qui ont changé d'opinion, je suis certain qu'ils sont sincères ; mais qu'ils me donnent le même bénéfice du doute en disant, et que "La Presse" l'admette, que je n'étais pas un émeutier, un homme qui semait des paroles de haine. Nous étions tous unanimes alors à demander à Monseigneur Bruchési de ne pas tuer un collège de soixante ans d'existence, par la création intempestive d'un nouveau collège qui, fruit de la haine mourra du vice même qui lui a donné naissance.

Il n'y a que trois ou quatre personnes sérieuses qui nous ont laissés. Je respecte leur décision ; mais s'ils ont droit de échanger d'opinion, j'ai le droit de garder la mienne.

Et pourquoi semer des paroles de haine ? Est-ce que je ne suis pas aussi bon et meilleur catholique que les rédacteurs de "La Presse" ? Eh ! qu'ils m'apportent donc leurs billets de confession !, (rires, applaudissements.) Semer des paroles de haine, dit "La Presse", pourquoi ? Parce que, j'ai dit : "Je vous en prie, M. le chanoine Roy, ne construisez pas ce collège avant que la question de Monnoir soit réglée. Je ne vous dis pas de ne le construire jamais, non, mais je vous dis de ne pas le construire maintenant. Pourquoi ? Parce que si la question se règle suivant les prétentions des prêtres de Monnoir, nous n'aurons pas besoin d'un nouveau collège. Sinon, ils partiront, et alors nous serons contents de bénir Monseigneur Bruchési de nous donner un collège." Il nous l'avait refusé pendant quinze ans, nous promettant ce que vous savez, citoyens de St-Jean. Je ne veux pas répéter le mot affreux dont s'est servi Monseigneur Bruchési, vous l'avez tous à la mémoire ; lors de l'établissement de l'Académie Manning, il nous avait promis autre chose qu'un collège...

Eh bien ! j'ai dit à M. le chanoine Roy : "Ne brusquez pas les choses ; si vous persécutez ces prêtres, nous allons vous haïr autant, que nous les aimons". Ai-je dit la vérité, oui ou non ? (L'auditoire crie : Oui, oui). Que "La Presse" prenne note dans son rapport de ce que je déclare. J'ai parcouru toutes les provinces de mon pays, j'ai vu des politiciens accablés du mépris de leurs partisans, mais, jamais je n'ai vu

un homme aussi détesté que Monseigneur Bruchési l'est aujourd'hui à St-Jean (applaudissements, cris d'approbation).

Ai-je dit la vérité ? "La Presse" me dit que j'ai ameuté la foule. Qu'est-ce que Monseigneur Bruchési pense, lui-même, de l'opinion de St-Jean ? Monseigneur Bruchési avait annoncé sa visite pastorale pour aujourd'hui, à St-Jean. J'ai annoncé une assemblée. Lequel des deux a reculé ? Est-ce le saltimbanque de "L'Événement", le cosaque de "La Presse" ou bien le grand archevêque de la métropole du Canada ? (applaudissements.)

Messieurs, je n'ai jamais eu l'idée de porter un défi à Monseigneur Bruchési. Bien au contraire, Monseigneur devait faire sa visite avant mon assemblée. Il m'eût fait plaisir, peut-être, de savoir ce qu'il aurait dit. Il s'est réservé de parler après moi, c'est son droit.

"Dans la même circonstance, dit "La Presse", il s'oublia,"—oh non ! je ne me suis pas oublié, j'y ai pensé—"pointant du doigt un prêtre de l'assistance, jusqu'à prononcer : "A celui-là je conseillerais de ne pas sortir le soir, autrement, il pourrait lui arriver malheur."

Messieurs, j'ai dit cela mot à mot, et savez-vous pourquoi je l'ai dit ? D'abord, notre vicaire de ce temps-là était si peu important que je ne m'en serais pas occupé s'il n'avait pris part à la discussion. Cependant que monsieur le chanoine voyait m'adressait certaines questions auxquelles je répondais, il était là qui intervenait à tout propos. Et moi qui savais que cet homme avait servi d'espion et fait la navette entre le collège de Monnoir et l'archevêché de Montréal, je me suis dit : "Voilà qui est trop fort pour que je ne proteste pas", et connaissant l'opinion de tous ceux qui m'entouraient, je n'ai pas eu besoin de donner d'explications, et j'ai dit : "Vous, je vous donne un conseil, ne sortez pas trop tard le soir dans la ville de St-Jean ; peut-être qu'il pourrait vous arriver malheur". Je lui ai donné un conseil ? Il l'a bien compris, lui-même ; car, huit jours après, il partait de St-Jean, avec son dossier de traître, et on ne l'a jamais revu. J'espère bien, cependant, que nous reverrons Monseigneur Bruchési pour qu'il puisse confirmer nos enfants !

J'ai dit tout à l'heure que "La Presse", tout en m'injuriant, n'avait pas contredit un seul fait de mon discours, ni un seul document que j'ai cité. On m'a bien dit, avant-hier, comme on m'avait dit le dix-sept juillet : "Notez bien, monsieur le juge, que nous avons ajouté au mot "dossier incomplet", le mot "inexact". J'attendais, j'ai attendu jusqu'à ce soir qu'on me dit au moins en quoi mon discours était inexact, et je

prends pour admis que ce que j'ai dit est vrai, malgré les restrictions de "La Presse".

Mais on a dit : "L'autorité, monsieur le juge, qu'en faites-vous ? Nous, de "La Presse", nous sommes convaincus qu'il faut pour le bonheur de notre race que le peuple soit soumis à l'autorité religieuse". Mais, messieurs, j'en suis partisan de l'autorité, moi aussi. Il n'y a personne qui respecte l'autorité plus que moi. Mais je hais l'arbitraire, l'hypocrisie et l'illogisme. Je veux que ceux qui me disent : Respectez l'autorité de l'évêque, exigent aussi de l'évêque de respecter l'autorité de Rome. Or, depuis l'offre d'Irville, faite par Rome, le 26 juillet 1911, c'est nous qui étions soumis à Rome. Rome a retiré son offre : nous en avons appelé de cette décision. Notre appel a été rejeté tout récemment. Et les prêtres du collège, et nous tous comme eux, nous nous soumettons. Oh sont donc les révoltés dans tout cela ?

L'a-t-on respectée, l'autorité de Rome ? C'est la première fois, ce soir, que je parle de Monseigneur Bernard, j'ai un petit mot à lui dire. A-t-il respecté l'autorité de Rome, lui, l'évêque de St-Hyacinthe ? Rome, par la bouche du cardinal Gotti,—en lui détaillant les trois propositions qui étaient acceptées par Monseigneur Bruchési, et par les prêtres de Monnoir pour le règlement définitif de la question qui ne dépendait plus que de l'acceptation de Monseigneur Bernard—Rome, par la bouche du cardinal Gotti, lui dit : "Veuillez consulter votre chapitre avant de me répondre". Par conséquent, dans cet ultimatum de Rome, il y avait deux choses : il y avait une suggestion pour un règlement—ceci était une question libre—; mais il y avait aussi un ordre de Rome—ceci n'était plus une question libre pour un évêque. "Veuillez consulter votre chapitre avant, de me répondre", c'est un ordre. Et quand c'est un ordre d'un supérieur, on doit obéir, me dit-on ! Sans cela on est franc-maçon. A-t-il obéi ? Voici sa réponse : "Quelle que soit l'opinion de mon chapitre, je refuse !"

Et "La Presse" qui me traite comme vous l'avez entendu tout à l'heure, n'a pas un mot de reproche pour celui qui méprise l'autorité de Rome, quand celui qui méprise ainsi l'autorité, est habillé d'une soutane, a une crosse à la main et la mitre sur la tête. Je me doute un peu pourquoi, messieurs. C'est une chose désagréable d'avoir à vous le dire, mais nous sommes à régler nos comptes : Quand je vois "La Presse" en agir ainsi, je me fais le raisonnement suivant qui va vous amener, je crois, à bien saisir ma manière de voir. Les Anglais disent

"business is business". Le côté favorable pour Monseigneur Bruchési, c'est d'avoir "La Presse" à sa disposition ; et le côté commercial pour "La Presse", c'est d'avoir Monseigneur Bruchési, le plus onctueux et le plus angélique possible. "La Presse" me dit, dans son article de mardi dernier, qu'elle croit qu'il faut que la religion catholique soit prêchée lui pour le bonheur de notre peuple. Je n'ai jamais prétendu le contraire, messieurs. Cependant, je poserai à "La Presse" cette question : "Puisque vous vous prétendez si catholiques, pourquoi, à "La Presse", publiez-vous les annonces du Théâtre Royal,—pardon, mesdames,—où les actrices de tous les has-londs des Etats-Unis viennent s'exhiber aux yeux de la jeunesse dans leurs costumes à feuilles de fige !" (bravos, vils applaudissements.) Je me doute un peu que l'on sait à "La Presse" que Monseigneur Bruchési ne lit pas les annonces, et, d'un autre côté, que Monseigneur Bruchési espère que l'on ne dira rien dans "La Presse" contre son "autorité" ou son "omnipotence". Pensez-en ce que vous voudrez ; moi, c'est ce que je pense (applaudissements.).

Mais "La Presse", et d'autres journaux, et d'autres laïques m'ont dit : Monsieur le juge, vous devez savoir que tout en disant la vérité, toute vérité n'est pas bonne à dire. Je ne suis pas de cet avis. Je crois que la vérité a des droits et, quels que soient les personnages que la publicité de la vérité trappe, du moment qu'il y a intérêt social, je dis que la vérité doit être publiée (bravos, vils applaudissements). Et voulez-vous savoir en quelle compagnie je me trouve quand je fais cet énoncé ? Vous avez lu les Evangiles, est-ce que les Evangiles ont omis de dire la vérité sur la trahison de Judas ? Est-ce que les Evangiles ont oublié de dire la vérité sur le reniement de saint Pierre ? Et pourtant,—je mets de côté la trahison de Judas pour ne pas blesser trop amèrement Monseigneur Bruchési—est-ce que saint Pierre n'est pas resté le prince des apôtres ; n'est-ce pas à lui que le commandement de l'Eglise a été donné ? (applaudissements.). Est-ce qu'il n'était pas plus grand dans l'Eglise que Monseigneur Bruchési à Montréal ? Et si les évangélistes racontent son reniement, suis-je si coupable de publier l'assassinat de Monnoir, parce que c'est Monseigneur Bruchési qui l'a commis ? (applaudissements.).

Réglons nos comptes maintenant avec "l'Evénement", de Québec.

"L'Evénement" dit : "Nous n'attaquons pas monsieur le juge Monet comme juge". Ce journal ne me reproche même pas ma sympathie pour le collègue de Monnoir. Mais "L'Evénement" ajoute : "C'est le ton qu'on

vous reproche." Et on prétend que j'ai ridiculisé le Saint-Esprit. Le ton ! Comment ! quand je parle dans la ville de St-Jean, est-ce que je dois aller à Québec, au bureau de "L'Événement" pour savoir quel est le ton, que je dois prendre ! (vifs applaudissements.) Je suis un homme libre, je l'ai toujours été, et je ne changerai jamais ma voix d'homme libre pour la voix d'eunuque de celui qui a rédigé cet article de "L'Événement". (vifs applaudissements). Non, je n'ai pas ridiculisé le Saint-Esprit, mais j'ai bien le droit de ridiculiser les simples d'esprit qui prétendent le défendre quand il n'est pas attaqué.

Cependant, me direz-vous, tout cela ne prouve pas les prémisses de votre discours ; vous avez dit, tout à l'heure, que si la presse n'avait pas été aussi asservie—c'est-à-dire une partie de la presse, car j'en excepte le "Pays" et le "Canada-Français" (applaudissements)—nous aurions gagné notre cause. Ce que vous avez dit nous permet bien de faire quelques déductions, mais ce n'est pas une conclusion absolue.

Rien n'est plus vrai. Mais j'ai quelque chose de plus que cela à vous dire : Nous sommes venus pour régler nos comptes, parlons ouvertement.

Je vous ai dit que, si Monseigneur Bruchési avait cru que les Canadiens et la presse canadienne-française seraient assez fiers et assez fermes pour protéger la cause juste du collège de Monnoir, nous ne l'aurions pas perdue. Je vais vous donner un exemple de ce que fait l'arbitraire, quand on discute franchement.

J'avais fait mon premier discours, le seize juillet. Sans que je le sache, il se trouve à cette assemblée un sténographe, que je n'avais pas demandé, M. Choquette, que j'ai connu depuis. Les rapports des journaux français étaient si différents de ceux des journaux anglais que j'ai dû recourir à M. Choquette pour avoir le mot à mot de ce discours que j'avais presque complètement improvisé. Je n'avais reçu de Monseigneur Bruchési, aucune remontrance, aucune admonestation, aucune semonce respectueuse comme on dit dans les procédures canoniques. Le "Canada-Français", journal de notre ville, publie à ma demande, et d'après contrat, moyennant finance, mon discours. Ce discours était à peine publié et distribué que Monseigneur Bruchési écrit au "Canada-Français"—et j'ai lu la lettre. Elle disait ceci en substance : "Le discours du juge Monet était déjà un scandale, vous avez contribué à aggraver ce scandale en le publiant. Si vous ne réparez pas le tort que vous avez fait aux fidèles, je devrai sévir". Et c'était signé "Paul", avec une croix—ce n'est pas parce qu'il ne sait pas signer son nom, mais parce que quand Monsei-



gneur veut crucifier quelqu'un, il signe son nom avec une croix.

Messieurs, voulez-vous me permettre d'ouvrir ici une parenthèse ? Je vous ai dit que je ne voulais pas faire de politique, et je ne veux pas en faire. Je ne veux pas considérer, dans les circonstances, que le "Canada-Français" est un journal libéral ou conservateur ; mais je veux publier devant ceux qui m'entendent que son directeur et son rédacteur sont deux hommes comme je voudrais qu'il y en eût plus dans ce pays (vifs applaudissements.) Ils ont le cœur placé comme le mien : nous pouvons prier Dieu à genoux sans toucher à plat ventre devant un évêque.

Quelle a été la réponse de mon ami M. Gosselin, le directeur du "Canada-Français" ?—"Vous me menacez d'interdiction, dit-il. J'apprends que monsieur le juge Monet, lui, n'a rien reçu. Vous ne lui avez fait aucun reproche, et vous m'en faites, à moi, pour avoir publié ce qu'il a dit. Toutefois, si vous voulez me signaler dans le discours de monsieur le juge Monet quoi que ce soit de répréhensible, s'il y a lieu, je réparerai".

Mais on est évêque ou on ne l'est pas ! et l'on se croit tout-puissant ! La réponse de Monseigneur Bruchési a été celle-ci : "Si d'ici à mercredi prochain vous ne réparez pas le tort fait aux fidèles, je sévirai."

Mais l'attitude du "Canada-Français" a été foudroyante pour ceux qui vivent du produit des collectes bienveillantes faites dans nos églises. L'on décida de prendre une action en dommages de \$25,000, au cas d'une interdiction dans les circonstances. (salve d'applaudissements). Messieurs, cela eut pris trop d'argent dans la caisse épiscopale, et le mercredi suivant s'est passé, et le deuxième, et le troisième et le quatrième et le septième, et pas d'interdiction (applaudissements). Discutons un peu cette menace d'interdiction :

C'est moi qui ai fait le discours. Monseigneur ne me reproche rien. Le journal publie mon discours, il sera interdit pour avoir écrit ce que j'ai dit, moi, qui ne suis pas interdit.

Et j'ajoute : pourrais-je être interdit pour avoir dit ce qu'ils ont fait, quand les deux évêques ne sont pas interdits pour avoir fait ce que j'ai dit.

Messieurs, je termine, j'ai dit que j'avais fait un voyage à Rome, l'hiver dernier. Un des monuments les plus antiques et des plus impressionnants que j'aie visités, est le Colisée. Je vous ai dit aussi que nous avions perdu la cause des prêtres du collège de Monuoir. En me rappelant ce soir les ruines du Colisée, je ne puis m'empêcher de penser à nos

martyrs de St-Jean. Le Colisée a été construit pour faire un grand cirque. C'était une arène de plus de seize cents pieds de circonférence et de cent cinquante-quatre pieds de hauteur ; une foule de cent vingt mille personnes pouvaient y prendre place. C'est là que les martyrs, dans les premières époques du christianisme, étaient dévorés par les bêtes féroces. Quand je visitai le Colisée, mon guide me montra l'endroit où les empereurs païens regardaient du haut de leur trône, dévorer les chrétiens qui venaient y confesser leur foi. Et je rapproche en ce moment dans ma pensée, ce que j'ai vu là et ce que je vois ici. Ici, l'on me dit : "Les prêtres du collège de Monnoir se sont soumis noblement, ne soufflez pas sur des cendres éteintes. Oui, monsieur le maire, mesdames et messieurs, les prêtres de Monnoir se sont soumis noblement. Mais les martyrs du Colisée aussi se sont soumis, et l'on en parle encore avec orgueil. Ils se soumettaient accablés, terrassés par la tyrannie de l'autorité constituée, et dans l'arène du Colisée, ils défilaient devant Néron, en disant : "Caesar morituri, te salutant." Les prêtres de Monnoir se sont soumis noblement, ils ont fait comme les premiers martyrs. Ils ont passé devant l'archevêque et saluant en sa personne l'ancien empereur romain, ils ont dit, en langue française, cette fois : "Monseigneur, nous qui allons mourir, nous vous saluons". (vifs applaudissements.)

Une dernière réflexion : Monseigneur Bruchési dit Rome a décidé, je n'ai qu'à obéir !

Rome a décidé, oui, mais Rome a décidé de retirer son offre, acceptée du vingt-six juillet, sur le témoignage et la dictée de Monseigneur Bruchési. Et c'est ce dernier, et non Rome qui doit être tenu responsable de l'iniquité qui a été commise. (applaudissements durant plusieurs minutes.)

Mesdames, messieurs, en vous remerciant de l'attention que vous m'avez portée, il ne me reste plus qu'un devoir à remplir. C'est de vous présenter les résolutions dont j'ai parlé dans mon entrevue avec "Le Pays". Ces résolutions, qui ont été adoptées par le conseil de notre ville, se lisent comme suit :

"A la séance régulière de mardi, le trois septembre 1912, le conseil de ville de St-Jean, présidé par Son Honneur le maire A. F. Gervais, a passé, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

"Considérant que les prêtres du collège de Monnoir sont venus à la demande des citoyens de Saint-Jean, s'établir dans notre ville ;

"Considérant que depuis trois ans le collège de Monnoir a donné à nos fils un enseignement commercial et classique des plus recommandables et qu'il est du devoir de ce conseil de lui exprimer sa reconnaissance ;

"Ce conseil regrette la disparition de cette maison d'éducation et lui exprime en même temps toute la gratitude que la ville de Saint-Jean entretient et entretiendra à l'égard du collège de Monnoir.

"Que copie de ces résolutions soient publiées dans les journaux."

Copie authentique extraite du Livre des Délibérations du conseil municipal de la ville de St-Jean.

St-Jean, 5 septembre 1912.

J. E. BOURGUIGNON,  
Asst. Sec. Trés.

(Approbation unanime.)

Pour la circonstance, nous qui connaissons tous les faits que j'ai déjà exposés, nous ajouterons que si désormais nous avons un collège à St-Jean, nous le devons aux prêtres de Monnoir, puisque Monseigneur Bruchési nous avait dit qu'il devait se bâtir un palais archiepiscopal avant de donner un sou pour un collège à St-Jean.

Mesdames et messieurs, je vous remercie.

(Applaudissements prolongés).

---

é à  
lables  
nce ;  
et lui  
n en-

i dé-  
à St-  
Bru-  
copal

